

Tableau annexé à l'arrêté royal du 16 juillet 1864 convoquant les collèges électoraux pour le jeudi, 11 août suivant.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS électoraux.	LIEUX où les collèges électoraux se réunissent.	NOMBRE de représentans à élire.
Anvers.	Anvers . . .	Anvers . . .	5
	Malines . . .	Malines . . .	3
	Turnhout . . .	Turnhout . . .	3
			<hr/> 11
Brabant.	Bruxelles . . .	Bruxelles . . .	11
	Louvain . . .	Louvain . . .	4
	Nivelles . . .	Nivelles . . .	4
			<hr/> 19
Fl. occid.	Bruges . . .	Bruges . . .	3
	Ypres . . .	Ypres . . .	3
	Courtrai . . .	Courtrai . . .	3
	Thielt . . .	Thielt . . .	2
	Roulers . . .	Roulers . . .	2
	Furnes . . .	Furnes . . .	1
	Ostende . . .	Ostende . . .	1
Dixmude . . .	Dixmude . . .	1	
			<hr/> 16
Fl. orient.	Gand . . . . .	Gand . . . . .	7
	Alost . . . . .	Alost . . . . .	5
	Saint-Nicolas . . .	Saint-Nicolas . . .	3
	Audenarde . . .	Audenarde . . .	5
	Termonde . . .	Termonde . . .	3
Eecloo . . . . .	Eecloo . . . . .	1	
			<hr/> 20
Hainaut.	Mons . . . . .	Mons . . . . .	5
	Tournai . . .	Tournai . . .	4
	Charleroi . . .	Charleroi . . .	4
	Thuin . . . . .	Thuin . . . . .	2
	Soignies . . .	Soignies . . .	5
Ath . . . . .	Ath . . . . .	2	
			<hr/> 20
Liège . . .	Liège . . . . .	Liège . . . . .	7
	Huy . . . . .	Huy . . . . .	2
	Verviers . . .	Verviers . . .	3
	Waremmé . . .	Waremmé . . .	1
			<hr/> 13
Limbourg.	Hasselt . . . . .	Hasselt . . . . .	2
	Tongres . . .	Tongres . . .	2
	Maeseyck . . .	Maeseyck . . .	1
			<hr/> 5
Luxemb.	Arlon . . . . .	Arlon . . . . .	1
	Bastogne . . .	Bastogne . . .	1
	Marhe . . . . .	Marhe . . . . .	1
	Neufchâteau . . .	Neufchâteau . . .	1
Virton . . . . .	Virton . . . . .	1	
			<hr/> 5
Namur . . .	Namur . . . . .	Namur . . . . .	4
	Philippeville . . .	Philippeville . . .	1
	Dinant . . . . .	Dinant . . . . .	2
			<hr/> 7

Approuvé, etc.

5<sup>e</sup> SÉRIE. T. LXXIV. — ANNÉE 1864.

265. — 16 JUILLET 1864. — Loi qui ouvre des crédits supplémentaires au département des finances (1). (Monit. du 20 juillet 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Des crédits supplémentaires sont alloués au budget du ministère des finances, pour l'exercice 1864, jusqu'à concurrence de trente-six mille cent trente-deux francs cinquante centimes, savoir :

CHAPITRE IV.

1<sup>o</sup> Art. 33. Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limitatif). . . fr. 6,500 »

CHAPITRE VIII.

2<sup>o</sup> Art. 43. Administration centrale. — Matériel (exercice clos) . . . . . 3,631 90

3<sup>o</sup> Art. 44. Indemnités, primes et dépenses diverses. (Année 1862). . . . . 869 »

4<sup>o</sup> Art. 45. Papiers à timbrer. (Année 1863) . . . . . 23,550 »

5<sup>o</sup> Art. 46. Frais d'envoi en possession de la succession Dieudonné Fraipont. (Année 1861). . . . . 80 »

6<sup>o</sup> Art. 47. Reconstruction de bâtiments incendiés à Hestreux. Année 1862). . . . . 1,321 60

Total. . . fr. 36,132 50

Art. 2. Ces crédits seront imputés sur les ressources ordinaires de l'exercice 1864.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORDAN.

266. — 16 JUILLET 1864. — Loi contenant le budget du ministère de la justice pour l'exercice 1864 (2). (Monit. du 21 juillet 1864.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) Session de 1863-1864.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 15 mars 1864, p. 84. — Rapport. Séance du 18 mars, p. 104.

*Annales parlementaires.* Discussion et adoption. Séance du 21 juin 1864, p. 592.

SÉNAT.

*Documents parlementaires.* Rapport. Séance du 5 juillet 1864, p. XIV.

*Annales parlementaires.* Discussion générale. Séance du 6 juillet 1864, p. 140. — Discussion des articles et adoption. Séance du 13 juillet 1864, p. 188-189.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1863-1864.

*Documents parlementaires.* Note préliminaire, texte